

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 JUIN 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le mardi treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD P., BAUDRIER, CORMIER F., RIVRY L., JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., FOURNIER M., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mme DE VOS F.

Absents excusés a (ont) donné pouvoir : Mme CHANTELOUP C.a donné pouvoir à Mme FAVROLLE M.C., Mme DUVEAU F. a donné pouvoir à M. CORMIER F. et Mme BUCHER M. a donné pouvoir à M. JACQUET F.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme DE VOS F. a été désignée comme telle.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par délibération du 26 janvier 2017, le conseil communautaire a pris une délibération dressant une liste de contribuables susceptibles de devenir membres de la commission intercommunale des impôts directs. La liste a été constituée par la fusion des deux listes des ex-communautés de communes (CCVI et CCPAR).

Il est nécessaire que chaque conseil municipal propose officiellement ses contribuables.

Vu le code général des impôts,

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

- Elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

- Elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

La commission est composée de 11 membres, le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres et être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil communautaire sur proposition de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la désignation comme suit :

- ☞ Madame DUVEAU Françoise domiciliée 30 rue de l'Aireau Douet à LA CHAPELLE AUX NAUX, Membre Titulaire.
- ☞ Madame BUCHER Mauricette domiciliée 2 rue des Brisaciers à LA CHAPELLE AUX NAUX, Membre Suppléant.
- ☞ Décide de transmettre la liste à la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

➤ **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de LA CHAPELLE AUX NAUX a des besoins en matière :

- de fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

➤ FRAIS de MISSION

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des barèmes concernant les frais de missions lors de déplacements pour des réunions diverses. Pour tout déplacement de moins de 2000 km/an, il sera appliqué 0,25 € par km.

➤ TARIFS CANTINE 2017 - 2018

Le fournisseur des cantines du RPI de Lignières de Touraine – La Chapelle aux Naux a augmenté ses tarifs d'environ 2%. Afin d'harmoniser le coût des repas au sein du RPI, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants : 3.50 € tarif enfant et 5,40 € tarif adulte. Ainsi les parents qui ont des enfants dans chaque école paient le même tarif.

➤ TRAVAUX DIVERS

▪ Travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'octroi des différentes subventions demandées par la Préfecture et le Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Ces subventions couvrant une grande partie des travaux, le Conseil décide de les réaliser d'ici la fin de l'année. Des devis complémentaires vont être demandés. Les travaux pourraient commencer dès octobre prochain.

▪ Solution revêtement aux Yutiers

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des travaux du Hameau des Yutiers il y a 3 ans, un problème de poussière générée par le passage de nombreux véhicules dont certains à grande vitesse, était apparu. Des devis ont été demandés avec plusieurs solutions à proposer. Une solution de revêtement bicouche en gravillon du Loir paraît la mieux adaptée. Elle permettrait par sa différence de couleur de sensibiliser les automobilistes à rouler lentement sur cette partie de la chaussée. Le devis de l'Entreprise Hégron a été retenu. Les travaux devraient être réalisés avant la fin du mois de juin.

➤ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR :

L'indemnité du Comptable du Trésor a été votée pour une somme de 390.54 € pour l'année 2017 au taux maximum de 100 %.

➤ ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil d'école du RPI du 12 juin 2017, il a été décidé de façon collégiale (Parents d'élèves, Enseignants et Communes) de ne pas poursuivre les TAP à la rentrée scolaire prochaine comme l'autorise un décret récent. La semaine sera donc sur 4 jours (plus de cours le mercredi matin). Les transports scolaires pour le RPI et pour l'ALSH de Vallères seront donc supprimés.

➤ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

▪ Travaux des descentes des Levées de Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé le 22 mai dernier un mail au Responsable des travaux des descentes des Levées de la Loire pour l'alerter de l'herbe qui pousse sur l'enrobé de certaines descentes, sans réponse ni intervention à ce jour. Une relance va être faite.

▪ Problème d'évacuation d'eau

Des problèmes d'évacuation d'eau rue des Avanries se font jour lors de fortes pluies. Des travaux à la charge de la Direction Départementale des Territoires devaient avoir lieu en 2016 lors de la création de la piste cyclable des « Bardeaux l'Indre ». Ceux-ci n'ont pas été entrepris faute de budget. Une relance va être effectuée auprès de M. Lacroix du STA.

Il a été également constaté qu'au début de la rue de l'Aireau Douet, toujours en cas de forte pluie, l'eau stagne au niveau du n°2 de cette rue. Les regards d'évacuation sont certainement ensablés. Il sera demandé à l'Agent Technique d'aller vérifier.

▪ Projet « Commune Nouvelle »

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des différentes réunions avec le comité de pilotage des 6 Communes dans le projet de « Commune Nouvelle » et animées par M. Vincent AUBELLE, Consultant sur cette étude. Lors de la dernière réunion, il a été évoqué l'obligation de trouver un nom à cette « Commune Nouvelle ». Il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de réfléchir à cette question. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 16 juin prochain.

▪ Transports « Fil Vert »

Un Conseiller Municipal informe le Conseil que les transports « Fil Vert » de la ligne « Langeais – Chinon » seront supprimés pour tout l'été. Cette décision surprend les conseillers car les collégiens ne sont pas les seuls utilisateurs de cette ligne.

▪ Désignation des délégués pour les Elections Sénatoriales

Les prochaines Elections Sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain. A ce titre, la Préfecture demande de désigner pour les Communes de moins de 2000 habitants, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les Conseils Municipaux doivent se réunir à ce titre, le 30 juin prochain. Ce Conseil Municipal aura lieu à 14 h.30 à LA CHAPELLE AUX NAUX avec comme ordre du jour uniquement ce vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.15.



Le Maire,

Le Secrétaire de séance,